

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Martine Grégoire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6ef272fd82c4f3971cd02029>

Date d'obtention : 2022-10-25 13:13:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que ça permet d'uniformiser nos interventions afin de permettre qu'une meilleure prise en charge de la police soit faite, sans nuire à l'enquête et ainsi, contribuer au mieux-être de la victime, de l'agresseur et de leurs familles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça me permettra de faire des interventions adaptées en collaboration avec tous les intervenants impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À rester objective, mais tout de même sensible à leur histoire.